



Accueil pour enfant

Par Lili077

Bonjour,

je suis jeune mère d'un bébé de 20 Mois et séparer du père depuis sa naissance. Jusqu'à maintenant, le père rend visite à son enfant seulement une fois par semaine (le samedi) une demi-journée à mon domicile et ne la prend pas pendant les vacances.

Il verse 100 euros de pension alimentaire et refuse de compléter dû à son absence. Actuellement je cherche une solution pour que le Papa puisse avoir son propre logement ou un lieu pour l'accueillir car je ne suis plus d'accord qu'il vienne garder mon enfant chez moi.

Mon souhait en tant que mère est d'avoir l'autorité parentale, augmentation de la pension alimentaire du fait que le papa n'exerce pas son droit de visite et d'hébergement car il ne le peut pas (il habite en collocation)

en attendant de voir le JAF, voici mes questions:

-Quel organisme peut accueillir un parent avec son enfant durant la journée et aussi le soir ?
et pendant les vacances ?

- Puis-je demander l'augmentation de la pension alimentaire étant donné qu'il n'exerce pas son droit ?

Merci beaucoup

j'habite en seine et marne, à Serris.

ModifierSupprimer